



Fédération Santé et Action Sociale

Union Fédérale de la Santé Privée



Communiqué de presse

054/2024

Montreuil, le 15 juillet 2024.

La CGT CLARIANE ne signera pas les NAO 2024 !!

Non signataire des NAO 2023, la CGT Clariane/Korian ne signera pas non plus celles de 2024. Sous prétexte d'un plan de restructuration en cours et de difficultés financières, les principales revendications des organisations syndicales ont toutes été balayées d'un revers de la main par la direction générale.

- **NON à la subrogation.**
- **NON à un 13^{ème} mois.**
- **NON à une augmentation collective générale.**

Malgré les mouvements de contestations des salariés le 26 juin dernier que Clariane a osé qualifier de "**petits mouvements sympathiques**", la direction est restée figée sur sa position. Encore une fois Clariane fait payer sa mauvaise gestion et ses erreurs stratégiques à ceux qui sont le cœur même et la valeur ajoutée de l'entreprise, à savoir les salariés !

Ecœurant ! Indigne ! intolérable !

Les résultats France du groupe sont bons. La présidente directrice générale Mme Boissard touchera d'ailleurs 87% de sa part variable de rémunération sur la part opérationnelle. Ou comment se servir sur le travail et le dos des salariés ! Aucune augmentation pour les salariés ayant moins de trois ans d'ancienneté. La CGT Clariane ne peut se satisfaire d'une augmentation qui ne concernera qu'à peine 1 salarié sur 2. Des augmentations collectives qui seront également impactées par toute autre augmentation (augmentation du smic, augmentation de branche, ancienneté...) Là encore, comment faire croire que l'on donne d'un côté alors que l'on reprend de l'autre ? **De qui se moque-t-on ?**

De plus, avec des NAO budgétisées à partir du 1^{er} Septembre 2024, Clariane fait ainsi des économies sur les ¾ de l'années et ce au détriment encore une fois des salariés !

Avec un taux de démission élevé chez les salariés, des conditions de travail dégradées, une colère qui gronde, la direction générale aurait dû s'engager avec la volonté d'une véritable politique sociale et non pas s'apitoyer sur son plan de restructuration. Des négociations annuelles obligatoires lors desquelles on demande aux organisations syndicales de choisir entre 2 options ! Une première dans le groupe ! Quoi de mieux pour ensuite se retourner contre ces mêmes organisations syndicales en faisant croire aux salariés que ces dernières sont donc responsables des miettes obtenues. **La CGT Clariane**, déjà accusée lors de ces négociations d'être responsable des difficultés de l'entreprise, ne se laissera pas bernier par ce tour de passe-passe indigne d'une entreprise qui se vante d'un dialogue social de qualité. Pour toutes ces raisons et dans un contexte d'inflation à près de 11% sur les deux dernières années, la CGT Clariane ne sera pas signataire des NAO 2024. **Comment se contenter d'une hausse de 2% et 3%, de surcroît non sécurisée et non collective ?**

Si la direction générale n'a pas entendu la colère des salariés, elle en sera la première responsable et devra en assumer les conséquences.

Contact presse :

Didier LOSTANLEN: 06 72 67 71 25;

Sonia AINOUIZ : 06 25 27 10 70

www.sante.cgt.fr

▪ sg@sante.cgt.fr ▪ Tél : 01.55.82.87.49 ▪ Case 538 ▪ 263, rue de Paris ▪ 93515 Montreuil CEDEX